

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 26 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maireNombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 12

Votants..... 15

Procurations..... 3

Date de la convocation : 22.09.2025PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier.PROCURATIONS : Monsieur Michel VERGUES a donné procuration à Monsieur Claude VIDAL, Monsieur Daniel VIALA a donné procuration à Monsieur Didier VIDAL, Monsieur Allan ASSIE a donné procuration à Madame Rolande COBO.SECRÉTAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 6

DELIBERATION N° 4

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°4

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif 2025 du budget principal de la commune,

Au vu des écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de la commune pour l'exercice 2025 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2152-2319 : Voie affaissement Grand Rue	5 000.00 €			
D 2158-2327 : Convention aux pluvielles MO		5 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 000.00 €	5 000.00 €		
Total	5 000.00 €	5 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- D'AUTORISER la décision modificative présentée par Monsieur le MaireAinsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé

Le secrétaire de séance

Jean-Luc DRIGOUT

Le Maire

Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 29 SEP. 2025
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 29 SEP. 2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

